



Bulletin Officiel

N°6416 Mardi 17 Août 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2021

2

OFFRES PUBLIQUE D'ACHAT – OPA

AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE TITRES ET DEROGATION OPA : BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -BTK-

3

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -

5

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

11

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA – TGH -

12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1

13

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne (mise à jour en date du 03/05/2021)

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES – ARTES -

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2021

- SICAV ENTREPRISE
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2021**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2021**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres dans le capital de la Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-

- Dispense à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre d'achat soit sous forme d'une offre publique d'achat soit sous la forme d'une procédure de maintien de cours visant le reste du capital de la BTK

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne -BTK- et du public que :

- La société Etablissement MT ELLOUMI envisage d'acquérir la totalité de la participation appartenant à la «BPCE International et Outre-Mer » (société anonyme de droit français) dans le capital de la BTK, soit un nombre de 1 199 996 actions d'une valeur nominale de 100 dinars l'action, représentant 59,999% du capital de ladite banque, au prix de trois dinars trois cents millimes (3,3 DT) pour la totalité du bloc d'actions;
- A l'issue de cette opération, la société « Etablissement MT ELLOUMI » franchira, par conséquence, le seuil de 40% dans le capital de la banque visée ;
- Le Président Directeur Général de la société « Etablissement MT ELLOUMI », a déposé en date du 05 mars 2021 au CMF une demande sollicitant une autorisation pour l'acquisition du bloc de titres sus visé et une dispense de procéder à une offre d'achat sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la BTK et ce, en vertu des dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 6 nouveau et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;

-Vu les dispositions de l'article premier du Décret n°2006-795 du 23 mars 2006 portant application des dispositions des articles 6 nouveau et 7 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier ;

- Vu les dispositions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse ;
- Vu la décision de la Commission d'agrément de la Banque Centrale de Tunisie n°37 en date du 28 juillet 2021, autorisant l'acquisition par la société « Etablissement MT ELLOUMI » de la participation de la «BCE International et Outre-Mer » dans le capital de la BTK, soit 59,999% du capital, lui permettant de détenir indirectement un contrôle majoritaire dans le capital de société Arab International Lease.
- Vu la demande d'autorisation d'acquisition de bloc de titres et de dispense sus mentionnée;
- Considérant :
 - que les actions BTK ne sont pas à l'origine de sa classification parmi les sociétés faisant appel public à l'épargne ; classification basée sur la nature de son statut de banque et ce, au sens de l'alinéa 3 de l'article 1^{er} de la loi n°94-117 sus visée ;
 - l'opération d'acquisition du bloc de titres envisagée par la société « Etablissement MT ELLOUMI » ne porte pas atteinte aux intérêts des porteurs de valeurs mobilières à l'origine de la classification de la BTK;

Par décision, n° 52 en date du 17 août 2021, a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de titres sus mentionné et de dispenser la société « Etablissement MT ELLOUMI » de procéder à une offre d'achat sous forme d'une offre publique d'achat ou sous forme de procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la BTK et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Toutefois, toute personne qui, ultérieurement, viendrait à acquérir, d'une manière individuelle ou de concert, directement ou indirectement, une part de droits de vote dans le capital de la société « Etablissement MT ELLOUMI », dépassant la part détenue par Mr Faouzi Elloumi et les personnes avec qui il agirait de concert, qui serait de nature à conférer à cette personne le contrôle majoritaire en droits de vote dans le capital de la société « Etablissement MT ELLOUMI », de manière à lui permettre de déterminer les décisions relatives à la BTK, sera soumise aux dispositions des articles 6, 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL-
initiée par la Société Générale Financière**

Par décision n° **51 du 06 août 2021**, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise, le 30 décembre 2020, la société GENERALE FINANCIERE, visant le reste des actions composant le capital de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- et ce, suite à la décision de la Commission d'Agréments de la Banque Centrale de Tunisie n°35 en date du 17 juin 2021 autorisant la société GENERALE FINANCIERE, agissant de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI, l'acquisition d'actions dans le capital de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- lui permettant de détenir, de concert, un pourcentage dépassant la moitié des droits de vote dans le capital de la Société CIL.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : La société GENERALE FINANCIERE

Forme juridique : SA

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

Identifiant unique : 0048208X

La société GENERALE FINANCIERE agit de concert avec :

- La société JUBA SARL

Forme juridique : SARL

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm Cité jardins, Le Belvédère, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1054205P

- La société Touristique OCEANA

Forme juridique : SA

Siège social : Manaret Hammamet, Hammamet Sud B.P 58 Hammamet, 8056

Identifiant unique : 0437552C

- **Mr Mohamed BRIGUI**

Adresse : 6, Rue Juba, Nôtre Dame, Tunis

- **Mme Myriem BRIGUI**

Adresse : 126, Rue Taieb Mhiri, 2078, Gammarth, Tunis

- **Mme Héla BRIGUI**

Adresse : 43, Rue du Dr Burnet, Tunis

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis au 10, Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société GENERALE FINANCIERE détient directement 1.746.660 actions représentant 34,93% du capital de la CIL et 411.222 actions de concert avec les actionnaires susmentionnés (soit la Société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI) représentant 8,22% du capital, soit au total 2.157.882 actions représentant 43,16% du capital de la CIL.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société GENERALE FINANCIERE, agissant de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société CIL, soit **422.559** actions représentant **8,45%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que certains actionnaires détenant en totalité 2.189.897 actions représentant 45,91% des droits de vote (soit 43,80% du capital de la société) ont manifesté, individuellement, par écrit leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **16,600 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB, soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la Société GENERALE FINANCIERE et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier du 30 décembre 2020 et celle n° 51 du 06 août 2021 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions CIL qu'elle ne détient pas, de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui conférant (de concert avec les actionnaires susmentionnés) une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société CIL sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 25/12/2020 et a porté sur l'acquisition par la Société GENERALE FINANCIERE de **250.000 actions** CIL représentant **5%** du capital de ladite société.

VII - Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que la Société GENERALE FINANCIERE et Mr Mohamed BRIGUI sont membres du Conseil d'Administration de la Société CIL.

a) - Politique commerciale :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique commerciale actuelle de la Société CIL.

b) - Politique financière :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique financière actuelle de la Société CIL.

c) - Politique sociale :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la Société CIL.

d) -Cotation en Bourse :

La Société GENERALE FINANCIERE n'a pas l'intention de demander le retrait de la société CIL de la cote de la Bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 12 août 2021 au jeudi 02 septembre 2021 inclus**.

X- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **02 septembre 2021**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions CIL sera suspendue durant les séances de bourse du 09 ou 10(*) et 11 août 2021, et reprendra à partir du 12 août 2021.

XI- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Compagnie Internationale de Leasing –CIL–

- **Siège social :** 16, Avenue Jean Jaurès, 1001 –TUNIS–

- **Téléphone :** 71 336 655 / 71 130 200

- **Forme juridique :** Société Anonyme –SA–

- **Législation particulière applicable:** La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions des lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994, relatives respectivement au leasing et aux dispositions fiscales du leasing.

- **Date de constitution :** 21/10/1992

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Identifiant unique:** 0381878S

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Objet social :**

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

(*) La première séance de bourse de suspension de cotation de la valeur CIL dépendra de l'annonce du 1^{er} jour de l'année de l'Hégire par les autorités compétentes.

2-Administration, direction et contrôle :**Conseil d'Administration :**

Membre	Représenté par	Fonction & Qualité		Mandat
M. Mohamed BRIGUI*	Lui-même	Président du Conseil d'Administration		2020-2022
Société Générale Financière*	Mme. Héla BRIGUI HAMIDA	Administrateur	Membre du comité d'audit***	2020-2022
Tunisian Travel Service*	M. Raouf NEGRA	Administrateur	Membre du comité d'audit***	2020-2022
M. Habib BOUAZIZ*	Lui-même	Administrateur	Membre du comité des risques***	2020-2022
M. Sofiène HAJ TAIEB*	Lui-même	Administrateur		2020-2022
M. Skander KAMOUN*	Lui-même	Administrateur, représentant des actionnaires minoritaires	Membre du comité des risques***	2020-2022
M. Chokri BEN AYED*	Lui-même	Administrateur Indépendant	Président du comité des risques***	2020-2022
M. Mustapha BEN HATIRA**	Lui-même	Administrateur Indépendant	Président du comité d'audit***	2021-2022

*Nommés par l'AGO du 07/07/2020.

**Cet administrateur a été nommé par le CA du 05/03/2021 et ratifié par l'AGO du 29/04/2021 pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022. Sa nomination est en attente de l'approbation de la BCT.

***Nommés par le CA du 19/04/2021.

Direction :

Mr Salah SOUKI est nommé Directeur Général de la société CIL depuis le 28/12/2017.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Société Horwath ACF, représentée par M ^f Noureddine BEN ARBIA	35, Rue Hédi karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	2020-2022
Société FINOR représentée par M ^f Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center- Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	2021-2023*

*Mandat reconduit par l'AGO du 29/04/2021.

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 25 000 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 4 770 338 droits de votes

- **Nombre total des titres** : 5 000 000 actions

- **Structure du capital de la société CIL après l'opération d'acquisition en date du 25/12/2020 par la société GENERALE FINANCIERE:**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mohamed BRIGUI	153 000	765 000	3,06%	153 000	3,21%
Société GENERALE FINANCIERE	1 746 660	8 733 300	34,93%	1 746 660	36,62%
Société JUBA SARL	215 222	1 076 110	4,30%	215 222	4,51%
Société Touristique OCEANA	36 000	180 000	0,72%	36 000	0,75%
Héla BRIGUI	3 500	17 500	0,07%	3 500	0,07%
Myriem BRIGUI	3 500	17 500	0,07%	3 500	0,07%
Total Groupe Mohamed BRIGUI	2 157 882	10 789 410	43,16 %	2 157 882	45,24%
Groupe TTS	1 014 090	5 070 450	20,28%	1 014 090	21,26%
Personnel CIL	488 478	2 442 390	9,77%	488 478	10,24%
Habib BOUAZIZ	389 593	1 947 965	7,79%	389 593	8,17%
Contrat régulation	229 600	1 148 000	4,59%	-	-
Sofiène HAJ TAIEB	214 870	1 074 350	4,30%	214 870	4,50%
Abderraouf AMOURI	82 866	414 330	1,66%	82 866	1,74%
Total autres que Groupe BRIGUI	2 419 497	12 097 485	48,39%	2 189 897	45,91%
Droits non encore convertis	62	-	-	-	-
Autres actionnaires (Nombre de titres visés par l'offre)	422 559	2 112 795	8,45%	422 559	8,86%
Total	5 000 000	25 000 000	100,00%	4 770 338 *	100,00%

*Détermination du nombre des droits de vote : 5 000 000-(229 600+62)=4 770 338.

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société CIL arrêtés au 31 décembre 2020 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6342 du lundi 26/04/2021.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe CIL arrêtés au 31 décembre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6342 du lundi 26/04/2021.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société CIL arrêtés au 30/06/2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6400 du jeudi 22/07/2021.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**TAWASOL GROUP HOLDING SA
TGH**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

**PROLONGATION DU DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES
POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.G.H.**

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société TGH que le délai de dépôt des candidatures prévue pour le 06 août 2021 est prolongé au 10 septembre 2021 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 27 avril 2021 restent inchangées.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2021- AS -1041

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligatoire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à
120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/07/2021, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

- **Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie A, de **8,85% l'an** pour la catégorie B, de **9,10% l'an** pour la catégorie C et de **9,35% l'an** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0662

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	205,003	205,026		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	140,201	140,221		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	117,118	117,135		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	125,671	125,693		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	122,447	122,469		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	121,531	121,552		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	117,644	117,660		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,773	47,777		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	34,196	34,201		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	115,937	115,956		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	18,081	18,084		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	128,785	128,797		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,188	1,188		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	122,959	122,976		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,945	11,947		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	172,277	172,308		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,906	11,908		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	98,034	98,054		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,910	1,912		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,953	64,960		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	136,375	136,374		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	108,060	108,032		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	109,038	109,055		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,128	141,295		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	537,438	537,907		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	137,445	137,196		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	172,215	172,525		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	96,847	96,990		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	128,705	128,736		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	172,505	172,446		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,161	151,991		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,193	23,201		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,658	90,585		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2229,192	2229,855		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	130,096	129,874		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	221,290	220,663		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	En liquidation	En liquidation		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,997	2,996		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,693	2,689		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,839	66,176		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,299	1,293		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,302	1,303		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,240	1,244		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,221	1,225		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	112,893	112,727		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	En dissolution	En dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1219,697	1222,124		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,468	13,452		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,483	10,459		
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		10,314	10,324		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	90,005	90,052		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	107,865	107,884
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	100,933	99,898	99,913
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	111,042	111,058
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	102,953	102,970
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,234	104,621	104,640
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,726	107,735	107,751
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	104,355	104,372
61 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	101,539	101,556
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	102,962	102,214	102,222
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	104,923	104,940
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	106,701	106,721
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	105,929	104,526	104,538
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	104,856	103,701	103,716
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	103,347	103,361
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,509	102,845	102,857
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,296	102,038	102,056
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,815	105,610	105,622
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	102,576	102,594
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	104,153	101,113	101,121
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/21	4,222	107,259	105,788	105,800
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	101,691	101,702
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	107,679	107,688
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	104,163	104,167
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	107,316	106,682	106,707
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	108,501	108,665

SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,664	65,538
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	94,884	94,507
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,894	17,901
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	295,567	296,303
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2222,734	2315,505	2316,308
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,073	69,999
85	SICAV AVENTIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	56,836	55,082	55,027
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,284	106,298
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,629	11,811	11,797
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	13,786	14,847	14,799
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,216	16,188
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	14,139	14,123
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/21	4,392	149,845	144,023	144,029
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,605	9,601
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	9,059	100,491	100,398
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,790	77,898
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,626	78,692
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	99,851	100,443	100,293
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	93,967	93,975
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,648	10,633
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	100,356	104,206
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	149,812	149,683
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	98,185	107,645	107,645
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,880	118,826
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	121,835	121,693
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	189,900	193,340	193,093
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	174,320	177,145	177,096
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	166,989	170,266	170,248
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	23,320	23,308	23,325
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,092	139,502
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	157,613	157,503
110	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5439,340	5450,672
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND ****	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5696,728	En dissolution
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	85,641	90,320	90,518
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	31/05/21	105,254	4570,396	4592,225	4605,717
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,447	10,438
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	165,461	166,773	166,690
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11085,056	11066,632
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	137,347	124,396	124,049

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

**** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Star- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

شركة الشبكة التونسية للسيارة والخدمات

39 شارع خير الدين باشا ص ب 33 - 1002 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 05 اوت 2021 تنشر شركة الشبكة التونسية للسيارة والخدمات ما يلي :

- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

1. القرارات المصادق عليها في الجلسة العامة العادية :

القرار الأول:

بعد تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة، وتقارير مراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لشركة الشبكة التونسية للسيارة والخدمات، المختومة في 31 ديسمبر 2020

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثاني:

بعد الاطلاع على تقرير مراقبي الحسابات والتقرير الخاص بالاتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من المجلة التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الاتفاقيات.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثالث:

بعد تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط مجموعة الشبكة التونسية للسيارة والخدمات وتقارير مراقبي الحسابات، تصادق الجلسة على القوائم المالية المجمعة لمجموعة الشبكة التونسية للسيارة والخدمات المختومة في 31 ديسمبر 2020.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الرابع:

تصادق الجلسة العامة على اقتراح مجلس الإدارة، لتوظيف أرباح سنة 2020، كما يلي:

النتيجة الصافية لسنة 2020	22 753 870 د.
النتائج المؤجلة	46 293 567 د.
المجموع	69 047 437 د.
الاحتياطات القانونية	د .
حصص أرباح سنة 2020 : 134% من النتيجة الصافية لسنة أي 800 مليون لكل سهم.	30 600 000 د. -
مدخرات خاصة باعادة استثمار الأرباح	10 000 000 د.
الباقي لرصده في حساب نتائج مؤجلة	28 447 437 د.

الجلسة العامة العادية، تقرر توزيع حصص أرباح ب 800 مليون لكل سهم، أي بمبلغ 30 600 000 دينار وتحديد تاريخ توزيعها بداية من 06 سبتمبر 2021

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الخامس:

تمنح الجلسة العامة، لأعضاء مجلس الإدارة وللمدير العام إبراء ذمة كلي ودون استثناء لتصرفهم خلال السنة المالية 2020.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار السادس:

تصادق الجلسة العامة على تحديد منحة الحضور لسنة 2020 لأعضاء مجلس الإدارة ب 8 500 دينار سنوية لكل عضو مع العلم أن الإخوة مزابي وشركة كوداف، أعلنوا تخليهم على منحة الحضور لسنة 2020.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار السابع:

تصادق الجلسة العامة على تحديد منحة الحضور لسنة 2020 لأعضاء الهيئة الدائمة للتدقيق ب 1 000 دينار سنوية لكل عضو.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار الثامن

تقرر الجلسة العامة تجديد ولاية كل من

- السيد منصف مزابي،
- السيد مزوغي مزابي،
- السيد محمد صادق مزابي،
- صندوق أبو ظبي للتنمية،

كما تقرر الجلسة العامة تعيين كل من السادة:

- شركة MKY HOLDING معرف وحيد 278224J و يمثلها السيد مزوغي مزابي
 - شركة MZ HOLDING INVEST معرف وحيد 1718993w ويمثلها السيد محمد الصادق مزابي
 - السيد عبد الحميد القضامي صاحب ب ت وعدد 00208812 والصادرة في بتونس 25 سبتمبر 2017
- ضمن أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات بداية من سنة 2021 أي سنوات 2021، 2022 و2023 وتنتهي في نهاية اجتماع الجلسة العامة لعام 2023.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار التاسع:

تقرر الجلسة العامة تعيين شركة MS LOUZIR كمراقب الحسابات والتي يمثلها السيد محمد الوزير لمدة ثلاث سنوات بداية من سنة 2021. تنتهي ولاية مراقب الحسابات في نهاية اجتماع الجلسة العامة لعام 2023.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

القرار العاشر:

تمنح الجلسة العامة تفويض، لكل حامل لنسخة أو مقتطع من محضر مداولات هذه الجلسة العامة للقيام بكل إجراءات الإيداع والإشهار القانونية.

طرح هذا القرار للتصويت، فتمت المصادقة عليه بالإجماع

ARTES S.A
BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 745 110	2 405 330
Amortissements des immobilisations incorporelles		(2 174 985)	(2 109 937)
		570 125	295 393
Immobilisations corporelles		14 810 266	14 005 148
Amortissements des immobilisations corporelles		(8 600 519)	(8 295 443)
		6 209 747	5 709 705
Immobilisations financières		39 962 049	40 655 521
Total des actifs immobilisés		46 741 921	46 660 619
Total des actifs non courants		46 741 921	46 660 619
Actifs courants			
Stocks		78 239 714	73 512 959
Clients et comptes rattachés		26 467 774	27 355 676
Provisions sur comptes clients		(1 365 369)	(1 365 369)
		25 102 405	25 990 307
Autres actifs courants		6 200 272	10 052 733
Provisions sur autres actifs courants		(2 000)	(2 000)
		6 198 272	10 050 733
Placements et autres actifs financiers		295 281	35 934 666
Liquidités et équivalents de liquidités		46 342 937	20 281 061
Total des actifs courants		156 178 609	165 769 726
Total des actifs		202 920 530	212 430 345

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		31 200 067	21 200 067
Résultats reportés		28 447 437	46 293 567
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		97 897 504	105 743 634
Résultat de l'exercice			
Total des capitaux propres après affectation		97 897 504	105 743 634
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges		350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		69 500 794	87 842 456
Autres passifs courants		35 131 967	18 453 968
Concours bancaires et autres passifs financiers		265	287
Total des passifs courants		104 633 026	106 296 711
Total des passifs		105 023 026	106 686 711
Total des capitaux propres et des passifs		202 920 530	212 430 345

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية:

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	38 250 000	3 825 000	17 315 473	59 594	46 293 567	22 753 870	128 497 504
Affectation du résultat 2020 (PV AGO du 05/08/2021)							
- Résultats reportés	-	-	-	-	22 753 870	(22 753 870)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(30 600 000)	-	(30 600 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	10 000 000	-	(10 000 000)	-	-
Capitaux propres après affectation	38 250 000	3 825 000	27 315 473	59 594	28 447 437	0	97 897 504

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة :

Administrateur	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Fonction exercées dans d'autres sociétés
Mr Moncef MZABI	2023	Président du conseil d'administration de la société ARTES	Président du conseil d'administration de la société ARTEGROS
			Président du conseil d'administration de la société SIDEV SICAR
			Administrateur de la société UIB
Mr SADOK MZABI	2023	Administrateur de la société ARTES	Administrateur de la société ARTEGROS
Mr MZOUGHFI MZABI	2023	Administrateur de la société ARTES	Administrateur de la société ARTEGROS
			Administrateur de la société SIDEV SICAR
FONDS ABU DHABI	2023	Administrateur de la société ARTES	Néant
STE MKY HOLDING	2023	Administrateur de la société ARTES	Néant
MZ HOLDING INVEST	2023	Administrateur de la société ARTES	Néant
Mr Abdelhamid Gdhami	2023	Administrateur de la société ARTES	Néant
Mr Hammadi Mokdadi	2022	Administrateur de la société ARTES	Néant
Mr Mohsen Bousnina	2022	Administrateur de la société ARTES	Néant

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2021 faisant ressortir un total de 25 799 604 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 246 925 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 25 735 249 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		14 304 951	14 543 826	14 423 913
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	14 304 951	14 543 826	14 423 913
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	8 275 003	2 680 453	4 721 572
Disponibilités	3.3	3 219 650	4 280 169	2 226 877
		11 494 653	6 960 622	6 948 449
TOTAL ACTIF		25 799 604	21 504 448	21 372 362
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	61 809	51 342	51 395
Autres créditeurs divers	3.5	2 546	2 053	2 230
TOTAL PASSIF		64 355	53 395	53 625
Capital	3.6	25 234 703	21 026 041	20 479 589
Sommes distribuables	3.7	500 546	425 012	839 148
Sommes distribuables des exercices antérieurs		103	89	84
Sommes distribuables de l'exercice en cours		500 443	424 923	839 064
ACTIF NET		25 735 249	21 451 053	21 318 737
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 799 604	21 504 448	21 372 362

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2021 AU 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		182 928	362 627	192 372	386 405	754 715
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	182 928	362 627	192 372	386 405	754 715
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	115 337	199 802	64 862	116 097	332 688
<i>Total des revenus des placements</i>		298 265	562 429	257 234	502 502	1 087 403
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<61 809>	<113 876>	<51 355>	<96 788>	<211 569>
<i>Revenu net des placements</i>		236 456	448 553	205 879	405 714	875 834
Autres charges	4.4	<7 547>	<13 783>	<5 996>	<28 569>	<42 035>
<i>Résultat d'exploitation</i>		228 909	434 770	199 883	377 145	833 799
Régularisation du résultat d'exploitation		59 838	65 673	10 334	47 778	5 265
<i>Sommes distribuables de la période</i>		288 747	500 443	210 217	424 923	839 064
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<59 838>	<65 673>	<10 334>	<47 778>	<5 265>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 481	26 725	13 532	30 107	50 560
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		6 535	8 172	3 900	3 900	19 804
<i>Résultat net de la période</i>		246 925	469 667	217 315	411 152	904 163

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2021 AU 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>246 925</u>	<u>469 667</u>	<u>217 315</u>	<u>411 152</u>	<u>904 163</u>
Résultat d'exploitation	228 909	434 770	199 883	377 145	833 799
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	11 481	26 725	13 532	30 107	50 560
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6 535	8 172	3 900	3 900	19 804
<u>Distributions de dividendes</u>	<839 041>	<839 041>	<726 748>	<726 748>	<726 748>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>4 507 430</u>	<u>4 785 886</u>	<u><286 397></u>	<u>3 232 123</u>	<u>2 606 796</u>
Souscriptions	18 259 544	21 434 055	7 445 893	15 984 239	46 615 345
Capital	17 488 898	20 518 236	7 183 607	15 314 136	45 021 879
Régularisation des sommes non distribuables	22 850	25 037	10 690	25 416	100 115
Régularisation des sommes distribuables	747 796	890 782	251 596	644 687	1 493 351
Rachats	<13 752 114>	<16 648 169>	<7 732 290>	<12 752 116>	<44 008 549>
Capital	<13 035 523>	<15 803 425>	<7 344 834>	<12 134 179>	<42 421 001>
Régularisation des sommes non distribuables	<17 917>	<19 631>	<9 830>	<21 037>	<99 466>
Régularisation des sommes distribuables	<698 674>	<825 113>	<377 626>	<596 900>	<1 488 082>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>3 915 314</u>	<u>4 416 512</u>	<u><795 830></u>	<u>2 916 527</u>	<u>2 784 211</u>
<u>Actif net</u>					
En début de la période	21 819 935	21 318 737	22 246 883	18 534 526	18 534 526
En fin de la période	25 735 249	25 735 249	21 451 053	21 451 053	21 318 737
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de la période	201 273	198 736	205 945	173 409	173 409
En fin de la période	244 489	244 489	204 375	204 375	198 736
<u>Valeur liquidative</u>	<u>105,261</u>	<u>105,261</u>	<u>104,959</u>	<u>104,959</u>	<u>107,272</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,97%</u>	<u>4,16%</u>	<u>4,20%</u>	<u>4,27%</u>	<u>4,28%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres.

La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	105 000	105 659	0,41%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 015 260	1 084 647	4,20%
ABC 2020-1 CA TF	42	3 360	3 366	0,01%
ABC 2020-1 CA TF	3 000	240 000	240 520	0,93%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	66 600	69 781	0,27%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 200	41 980	43 563	0,17%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	20 000	20 785	0,08%
ATB 2007/1 D	2 000	88 000	88 588	0,34%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A - TF 7.4%	15 000	296 100	297 939	1,15%
ATTIJARI LEASING 2016-2 C 7.85%	5 000	300 000	306 193	1,19%
BH 2009	5 000	153 500	156 744	0,61%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	120 000	121 561	0,47%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	499 004	504 033	1,95%
BTE 2010 B	3 500	175 000	181 439	0,70%
BTK 2009 CAT.D	1 500	67 500	68 581	0,27%
EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 400 000	5,43%
STB 2008/2	3 000	75 000	76 420	0,30%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	300 000	301 230	1,17%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	55 240	56 615	0,22%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	120 000	121 236	0,47%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	175 031	182 327	0,71%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	300 000	300 224	1,16%
TLF 2021-1 TF	2 000	200 000	203 273	0,79%
UIB 2009/1 TR B	5 000	133 150	138 751	0,54%
UIB 2009/1 TR C	15 000	675 000	705 204	2,73%
UIB 2011/1 TR B	4 000	220 000	229 386	0,89%
Total Obligations de sociétés		6 844 725	7 008 065	27,16%
Bons du trésor assimilables				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	961 810	3,73%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 202 602	4,66%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 604 418	6,22%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 261 584	4,89%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	1 300	1 267 500	1 284 471	4,98%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	982 001	3,81%
Total Bons du trésor assimilables		6 872 866	7 296 886	28,28%
Total obligations et valeurs assimilées		13 717 591	14 304 951	55,45%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
ATB au 18 Novembre 2021/350J/6,81%	1 000 000	950 322	980 129	3,80%
Total émetteur ATB	1 000 000	950 322	980 129	3,80%
AMEN BANK au 1er Juillet 2021/10J/7,25%	1 000 000	998 392	1 000 000	3,88%
AMEN BANK au 3 Juillet 2021/10J/7,25%	1 000 000	998 392	999 678	3,87%
Total émetteur AMEN BANK	2 000 000	1 996 784	1 999 678	7,75%
TSB au 3 Août 2021/40J/7,25%	1 000 000	993 607	994 726	3,86%
TSB au 20 Juillet 2021/20J/7,25%	1 000 000	996 791	996 951	3,86%
Total émetteur TSB	2 000 000	1 990 398	1 991 677	7,72%
Total Certificats de dépôts	5 000 000	4 937 504	4 971 484	19,27%
BTCT				
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 7,15%	300 000	279 050	294 908	1,14%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 6,65%	200 000	197 016	198 844	0,77%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 6,5%	808 000	801 775	804 545	3,12%
Total BTCT	1 308 000	1 277 841	1 298 297	5,03%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 593 titres BTA Février 2022, 6%, BH BANK au 30/07/2021-102J-7,25%	600 000	600 254	603 760	2,34%
Prise en pension de 1 389 titres BTA Mai 2022, 6,9%, BIAT au 06/09/2021-102J-7,25%	1 400 000	1 400 616	1 401 462	5,43%
Total créances sur opérations de pensions livrées	2 000 000	2 000 870	2 005 222	7,77%
Total Placements monétaires		8 216 215	8 275 003	32,08%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Bank Pasteur	4 031 420	4 194 656	2 038 473
Amen Bank Med V	430 489	23 660	370 203
ATB compte de placement	46	-	-
Achats souscriptions à régler	<1 399 963>	-	-
Liquidation émissions/rachats	139 560	45 652	<193 817>
Intérêts courus sur dépôt à vue	22 623	20 251	15 023
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<4 525>	<4 050>	<3 005>
	3 219 650	4 280 169	2 226 877

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Frais de gestion à payer	61 809	51 342	51 395
	<u>61 809</u>	<u>51 342</u>	<u>51 395</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevances CMF à payer	2 202	1 734	1 811
TCL à payer	244	219	219
Contribution sociale de solidarité à payer	100	100	200
	<u>2 546</u>	<u>2 053</u>	<u>2 230</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2021

Montant	20 479 589
Nombre de titres	198 736
Nombre d'actionnaires	173

Souscriptions réalisées

Montant	20 518 236
Nombre de titres	199 111
Nombre d'actionnaires entrants	11

Rachats effectués

Montant	<15 803 425>
Nombre de titres	153 358
Nombre d'actionnaires sortants	11

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	26 725
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	8 172
Régularisations des sommes non distribuables	5 406

Capital au 30 juin 2021

Montant	25 234 703
Nombre de titres	244 489
Nombre d'actionnaires	173

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2021 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat d'exploitation	434 770	377 145	833 799
Régularisation du résultat d'exploitation	65 673	47 778	5 265
Sommes distribuables des exercices antérieurs	103	89	84
	<u>500 546</u>	<u>425 012</u>	<u>839 148</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Intérêts sur obligations	91 671	186 455	111 990	228 405	427 169
Intérêts sur BTA	91 257	176 172	80 382	158 000	327 546
	<u>182 928</u>	<u>362 627</u>	<u>192 372</u>	<u>386 405</u>	<u>754 715</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	46 566	82 351	42 286	85 008	192 996
Revenus de prise en pension	39 304	73 639	-	-	27 348
Intérêts sur dépôt à vue	18 097	24 263	16 195	24 708	56 505
Intérêts sur BTCT	11 370	19 549	1 517	1 517	17 140
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	4 864	4 864	38 699
	<u>115 337</u>	<u>199 802</u>	<u>64 862</u>	<u>116 097</u>	<u>332 688</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	61 809	113 876	51 355	96 788	211 569
	<u>61 809</u>	<u>113 876</u>	<u>51 355</u>	<u>96 788</u>	<u>211 569</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2021 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	6 181	11 388	5 136	9 679	21 157
TCL	721	1 387	651	1 263	2747
Autres Retenues	595	908	159	235	639
Contribution sociale de solidarité	50	100	50	100	200
Taxation	-	-	-	17 292	17 292
	7 547	13 783	5 996	28 569	42 035

5 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 90.636.724, un actif net de D : 66.508.616 et un bénéfice de la période de D : 786.403.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les disponibilités et les comptes à terme représentent au 30 Juin 2021, 27,87% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent à la clôture de la période, 5,47% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 10,94% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>60 398 053</u>	<u>80 792 752</u>	<u>66 201 045</u>
Obligations et valeurs assimilées		56 756 914	75 620 043	62 051 489
Titres OPCVM		3 641 139	5 172 709	4 149 556
Placements monétaires et disponibilités		<u>30 195 709</u>	<u>18 660 493</u>	<u>19 735 306</u>
Placements monétaires	5	5 032 416	13 603 406	4 806 655
Disponibilités		25 163 293	5 057 087	14 928 651
Créances d'exploitation	6	<u>42 962</u>	<u>667 789</u>	<u>30 526</u>
TOTAL ACTIF		<u>90 636 724</u>	<u>100 121 034</u>	<u>85 966 877</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	176 626	224 231	219 084
Autres créditeurs divers	8	23 951 482	8 243	117 606
TOTAL PASSIF		<u>24 128 108</u>	<u>232 474</u>	<u>336 690</u>
ACTIF NET				
Capital	9	65 212 125	97 896 943	82 328 152
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		422	113	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 296 069	1 991 504	3 301 940
ACTIF NET		<u>66 508 616</u>	<u>99 888 560</u>	<u>85 630 187</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>90 636 724</u>	<u>100 121 034</u>	<u>85 966 877</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	10	884 834	1 674 042	1 171 836	2 261 293	4 155 193
Revenus des obligations et valeurs assimilées		764 442	1 553 650	1 028 403	2 117 860	4 011 760
Revenus des titres OPCVM		120 392	120 392	143 433	143 433	143 433
Revenus des placements monétaires	11	44 377	70 783	10 000	87 426	133 805
Revenus des prises en pension		59 363	535 344	126 154	129 422	570 908
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		988 574	2 280 169	1 307 990	2 478 141	4 859 906
Charges de gestion des placements	12	(177 222)	(415 995)	(224 831)	(450 618)	(890 730)
REVENU NET DES PLACEMENTS		811 352	1 864 174	1 083 159	2 027 523	3 969 176
Autres charges	13	(24 651)	(67 918)	(27 348)	(52 853)	(105 857)
RESULTAT D'EXPLOITATION		786 701	1 796 256	1 055 811	1 974 670	3 863 319
Régularisation du résultat d'exploitation		(181 542)	(500 187)	40 083	16 834	(561 379)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		605 159	1 296 069	1 095 894	1 991 504	3 301 940
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		181 542	500 187	(40 083)	(16 834)	561 379
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(49 339)	7 684	(142 240)	(23 241)	73 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		49 041	128 905	44 040	(1 288)	136 670
RESULTAT NET DE LA PERIODE		786 403	1 932 845	957 611	1 950 141	4 073 828

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	786 403	1 932 845	957 611	1 950 141	4 073 828
Résultat d'exploitation	786 701	1 796 256	1 055 811	1 974 670	3 863 319
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(49 339)	7 684	(142 240)	(23 241)	73 839
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	49 041	128 905	44 040	(1 288)	136 670
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 433 381)	(2 433 381)	(3 796 848)	(3 796 848)	(3 796 848)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(6 869 959)	(18 621 035)	3 127 248	3 178 511	(13 203 549)
Souscriptions					
- Capital	105 871 371	204 108 904	54 992 015	107 018 289	220 988 653
- Régularisation des sommes non distribuables	148 223	197 537	17 872	37 489	107 455
- Régularisation des sommes distribuables	3 583 251	7 819 712	2 006 536	4 426 249	8 061 518
Rachats					
- Capital	(112 127 981)	(221 317 739)	(51 676 420)	(103 629 511)	(233 374 665)
- Régularisation des sommes non distribuables	(151 071)	(241 318)	(17 535)	(38 937)	(137 942)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 193 752)	(9 188 131)	(2 195 220)	(4 635 068)	(8 848 568)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(8 516 937)	(19 121 571)	288 011	1 331 804	(12 926 569)
ACTIF NET					
En début de période	75 025 553	85 630 187	99 600 549	98 556 756	98 556 756
En fin de période	66 508 616	66 508 616	99 888 560	99 888 560	85 630 187
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	700 685	808 201	930 779	930 059	930 059
En fin de période	639 265	639 265	963 399	963 399	808 201
VALEUR LIQUIDATIVE	104,039	104,039	103,683	103,683	105,952
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	2,05%	0,93%	1,93%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » dispose de la ligne de BTA 10 ans 8% NOV 2030 évalué selon la courbe des taux.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 30 Juin 2021.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2021 à D : 60.398.053 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		54 600 150	56 756 914	85,34%
Obligation de sociétés		19 761 886	20 331 228	30,57%
AB SUB 2008-01 A	20 000	266 520	268 072	0,40%
AB SUB 2008-01 A	15 000	199 890	201 054	0,30%
AB SUB 2008-01 B	20 000	700 000	704 400	1,06%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	266 420	275 313	0,41%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	799 435	833 992	1,25%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	30 000	798 990	833 462	1,25%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	2 665 139	2 793 478	4,20%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	333 143	349 185	0,53%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	250 000	259 300	0,39%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	250 000	261 080	0,39%
AB SUB 2012 TF 6.25%	3 500	70 000	72 753	0,11%
AB SUB 2012 TF 6.25%	8 500	170 000	176 684	0,27%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	2 000	40 000	41 907	0,06%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	20 000	400 000	414 400	0,62%
AB SUB 2016-1 A 7.4%	10 000	200 000	207 200	0,31%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	100 000	101 004	0,15%
AB SUB 2017-1 A 7.4%	5 000	99 996	101 003	0,15%
AB SUB 2021 10 ANS TMM+ 2,8%	20 000	2 000 000	2 024 592	3,04%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	375 000	377 280	0,57%
ATB SUB 2009 B1	5 000	150 000	150 789	0,23%
ATB SUB 2009 B2	10 000	533 235	536 179	0,81%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	200 000	204 280	0,31%
ATL 2015/2 CAT C TF 7.75%	5 000	200 000	204 280	0,31%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	5 000	100 000	101 789	0,15%
ATL 2017/1 CAT A TF 7.55%	2 500	50 000	50 894	0,08%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	5 000	300 000	305 540	0,46%
ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	2 500	150 000	152 770	0,23%
ATL 2017-2 A 7.65%	5 000	200 000	204 056	0,31%
ATTIJ LEAS 2014 CATB 7.75%	2 500	50 000	51 588	0,08%
ATTIJ LEAS 2016/1 C A 7.5%	2 500	50 000	52 810	0,08%
ATTIJ LEAS 2016/1 CB 7.75%	2 500	150 000	158 714	0,24%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	7 000	140 000	140 706	0,21%
ATTIJ BANK SUB 2017-1_5A_7.4%	20 000	400 000	402 016	0,60%

BNA SUB 2017-1_7.4%	20 000	400 000	402 336	0,60%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	825 000	855 360	1,29%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	330 000	336 417	0,51%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 100 000	1 121 392	1,69%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	275 000	280 348	0,42%
CIL 2016/2 TF 7.50%	4 000	80 000	81 789	0,12%
CIL 2016/2 TF 7.50%	3 000	60 000	61 342	0,09%
CIL 2017-1_7.6%	3 000	60 000	60 041	0,09%
HL 2014/1 7.8% B TF	20 000	400 000	416 682	0,63%
HL 2015/1 CAT B 7.8%	100	2 000	2 021	0,00%
HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	30 000	30 728	0,05%
HL 2017-2 7.65% A TF	5 000	200 000	211 940	0,32%
HL 2017-3 8% A TF	326	12 518	13 191	0,02%
HL SUB 2015/1 CAT B 7.92%	2 500	100 000	103 784	0,16%
MEUBLATEX 2015 TF 7.85%	10 000	600 000	637 784	0,96%
STB 2008/2	40 000	1 000 000	1 018 944	1,53%
TL 2015-2 CAT B TF 7.75%	5 000	200 000	204 044	0,31%
TL SUB 2016 TF 7.6%	2 500	50 000	51 016	0,08%
TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	150 000	153 148	0,23%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	825 000	860 196	1,29%
UIB SUB 2016 TF 7.4% CAT A	20 230	404 600	416 155	0,63%
Emprunts national		375 000	375 576	0,56%
EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	375 000	375 576	0,56%
Bons du trésor assimilables		34 463 264	36 050 110	54,20%
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	5 417	5 943 481	5 499 062	8,27%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 919	21 910 483	23 724 246	35,67%
BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 976 849	2,97%
BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	4 849 953	7,29%
Titres OPCVM		3 498 614	3 641 139	5,47%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19 875	2 064 154	2 031 801	3,05%
FINA O SICAV	489	50 051	57 186	0,09%
GO SICAV	2 923	300 087	355 986	0,54%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	141 587	0,21%
SANADET SICAV	1 297	142 315	139 130	0,21%
UGFS BONDS FUNDS	77 058	797 402	915 449	1,38%
TOTAL		58 098 764	60 398 053	90,81%
Pourcentage par rapport au total actifs				66,64%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021 à D : 5.032.416 se détaillant comme suit :

		Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% actif net
Comptes à terme		100 000	101 685	0,15%
Placement BTL au 21/02/2022 (au taux fixe 6,15%)	360 jours	100 000	101 685	0,15%
Certificats de dépôt		4 923 973	4 930 731	7,41%
Certificat de dépôt AB au 21/09/2021 (au taux de 7,75%)	90 jours	4 923 973	4 930 731	7,41%
TOTAL		5 023 973	5 032 416	7,57%
Pourcentage par rapport au total des actifs				5,55%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à D : 42.962, contre un solde de D : 667.789, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2 017	20 847	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	30 000	10 433	25 000
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	580 983	-
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (*)	-	50 000	-
Charges payées d'avance (**)	5 419	-	-
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
Total	42 962	667 789	30 526

(*)

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(**) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées réalisées avant le 19 Février 2021, calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021 qui seront étalées jusqu'au 30/09/2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2021 à D : 176.626, contre D : 224.231, à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	176 626	224 231	219 084
Total	<u>176 626</u>	<u>224 231</u>	<u>219 084</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à D : 23.951.482, contre D : 8.243, au 30/06/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	7 030	8 243	7 990
Retenue à la source	-	-	1 992
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	23 944 452	-	107 624
Total	<u>23 951 482</u>	<u>8 243</u>	<u>117 606</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	82 328 152
Nombre de titres	808 201
Nombre d'actionnaires	1 934

Souscriptions réalisées

Montant	204 108 904
Nombre de titres émis	2 003 700
Nombre d'actionnaires nouveaux	104

Rachats effectués

Montant	(221 317 739)
Nombre de titres rachetés	(2 172 636)
Nombre d'actionnaires sortants	(242)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 684
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	128 905
Régularisation des sommes non distribuables	(43 781)

Capital au 30-06-2021

Montant	65 212 125
Nombre de titres	639 265
Nombre d'actionnaires	1 796

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2021 à D : 884.834, contre D : 1.171.836 pour la même période de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>316 217</u>	<u>657 607</u>	<u>579 757</u>	<u>1 232 653</u>	<u>2 201 324</u>
- Intérêts	316 217	657 607	579 757	1 232 653	2 201 324
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>448 225</u>	<u>896 043</u>	<u>448 646</u>	<u>885 207</u>	<u>1 810 436</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	448 225	896 043	448 646	885 207	1 810 436
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>120 392</u>	<u>120 392</u>	<u>143 433</u>	<u>143 433</u>	<u>143 433</u>
- Dividendes	120 392	120 392	143 433	143 433	143 433
TOTAL	884 834	1 674 042	1 171 836	2 261 293	4 155 193

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2021 à D : 44.377, contre D : 10.000 pour la même période de l'exercice 2020, se détaillant ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
Intérêts des comptes à terme	1 227	1 685	-	-	-
Intérêts des dépôts à vue	36 392	62 340	10 000	24 982	71 361
Intérêts des certificats de dépôt	6 758	6 758	-	62 444	62 444
TOTAL	44 377	70 783	10 000	87 426	133 805

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2021 à D : 177.222, contre D : 224.831 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020, et se détaille ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
Rémunération de gestionnaire	177 222	415 995	224 831	450 618	890 730
TOTAL	177 222	415 995	224 831	450 618	890 730

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2021 à D : 24.651, contre D : 27.348, pour la même période de l'exercice 2020, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Année 2020
Redevance du CMF	19 857	46 610	25 191	50 489	99 802
Services bancaires et assimilés	3 965	5 165	1 947	2 154	5 845
Commission sur pensions livrées (*)	829	15 943	-	-	-
Autres	-	200	210	210	210
TOTAL	24 651	67 918	27 348	52 853	105 857

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2021 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2021, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 045 835** dinars et un résultat net déficitaire de la période de **<7 886>** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2021, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 46,77% de l'actif au 30 juin 2021. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 juillet 2021
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 30/06/2021 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	555 544,968	751 679,776	794 969,887
	a- Actions et droits rattachés		88 357,665	446 906,700	464 396,861
	b- Obligations et valeurs assimilées		420 637,303	260 243,076	285 021,826
	c- Titres OPCVM		46 550,000	44 530,000	45 551,200
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	489 151,479	276 354,585	201 825,248
	a- Placements monétaires		0,000	94 202,389	97 335,918
	b- Disponibilités		489 151,479	182 152,196	104 489,330
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	1 138,230	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 045 834,677	1 028 034,361	996 795,135
	<u>PASSIF</u>		<u>22 300,453</u>	<u>26 133,827</u>	<u>30 396,782</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	2 429,649	7 117,604	4 164,929
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	19 870,804	19 016,223	26 231,853
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 023 534,224</u>	<u>1 001 900,534</u>	<u>966 398,353</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	<u>1 029 929,383</u>	<u>1 010 603,847</u>	<u>974 985,775</u>
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>-6 395,159</u>	<u>-8 703,313</u>	<u>-8 587,422</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 905,261	1,692	1,592
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 510,102	-8 705,005	-8 589,014
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 045 834,677	1 028 034,361	996 795,135

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 30/06/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	10 878,231	15 447,788	4 407,319	9 539,637	26 822,369
Dividendes		4 960,375	4 960,375	0,000	0,000	8 826,250
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 917,856	10 487,413	4 407,319	9 539,637	17 996,119
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	829,155	3 696,241	1 459,543	2 129,836	5 263,365
<u>Total des revenus des placements</u>		11 707,386	19 144,029	5 866,862	11 669,473	32 085,734
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-2 429,648	-4 972,808	-2 923,486	-5 962,355	-12 087,558
<u>Revenu net des placements</u>		9 277,738	14 171,221	2 943,376	5 707,118	19 998,176
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	-5 943,399	-11 755,172	-7 134,821	-14 268,725	-28 899,323
<u>Résultat d'exploitation</u>		3 334,339	2 416,049	-4 191,445	-8 561,607	-8 901,147
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		189,366	94,053	179,326	-143,398	312,133
<u>Sommes distribuables de la période</u>		3 523,705	2 510,102	-4 012,119	-8 705,005	-8 589,014
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-189,366	-94,053	-179,326	143,398	-312,133
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-9 277,125	56 743,934	18 470,253	-61 468,811	-32 284,115
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-1 693,824	-76 469,764	4 262,111	4 262,111	-849,564
<u>Frais de négociation de titres</u>		-249,869	- 1 492,609	- 38,074	- 259,572	- 278,809
<u>Résultat net de la période</u>		-7 886,479	-18 802,390	18 502,845	-66 027,879	-42 313,635

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-7 886,479</u>	<u>-18 802,390</u>	<u>18 502,845</u>	<u>-66 027,879</u>	<u>-42 313,635</u>
a- Résultat d'exploitation	3 334,339	2 416,049	-4 191,445	-8 561,607	-8 901,147
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-9 277,125	56 743,934	18 470,253	-61 468,811	-32 284,115
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 693,824	-76 469,764	4 262,111	4 262,111	-849,564
d- Frais de négociation de titres	-249,869	-1 492,609	-38,074	-259,572	-278,809
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-7 366,480</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-21 308,691</u>	<u>75 938,261</u>	<u>-22 669,464</u>	<u>62 848,872</u>	<u>3 632,447</u>
a- Souscriptions	58 906,532	172 437,511	0,000	160 549,652	160 549,652
- Capital	55 600,000	162 600,000	0,000	143 700,000	143 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 161,218	10 829,588	0,000	16 237,907	16 237,907
- Régularisation des sommes distribuables	145,314	-992,077	0,000	611,745	611,745
b- Rachats	80 215,223	96 499,250	22 669,464	97 700,780	156 917,205
- Capital	75 200,000	90 500,000	21 600,000	89 900,000	145 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	5 621,975	6 767,541	1 224,399	7 595,174	11 967,030
- Régularisation des sommes distribuables	-606,752	-768,291	-154,935	205,606	-249,825
VARIATION DE L'ACTIF NET	-29 195,170	57 135,871	-11 533,099	-10 545,487	-46 047,668
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 052 729,394	966 398,353	1 013 433,633	1 012 446,021	1 012 446,021
b- En fin de période	1 023 534,224	1 023 534,224	1 001 900,534	1 001 900,534	966 398,353
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	9 860	8 943	9 712	8 958	8 958
b- En fin de période	9 664	9 664	9 496	9 496	8 943
VALEUR LIQUIDATIVE	105,912	105,912	105,507	105,507	108,061
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,21%	-4,01%	7,40%	-12,02%	-3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30-06-2021

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2021 par des actions, des titres OPCVM et des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>57 729,663</u>	<u>88 357,665</u>	<u>8,45%</u>
SFBT	4 125	44 138,943	75 343,125	7,20%
SOTUVER NG J 01/01/2021	2 079	13 590,720	13 014,540	1,24%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>44 524,400</u>	<u>46 550,000</u>	<u>4,45%</u>
Union Financière Salamambo Sicav	400	44 524,400	46 550,000	4,45%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>323 846,492</u>	<u>333 532,492</u>	<u>31,89%</u>
ATL 2017-1 CA 7.55%	270	5 397,300	5 493,808	0,53%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	66 000,600	70 190,895	6,71%
ATT- Leasing 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	24 073,244	2,30%
ATT Leasing SUB 2020-1 10,25%	300	30 000,000	31 455,781	3,01%
CIL 2017-2 7,95%	500	20 000,000	20 376,373	1,95%
CIL 2018-1 - 10.6%	259	15 450,600	16 046,704	1,53%
HL 2016-2 7.65%	600	12 000,000	12 432,592	1,19%
HL 2017-3 8%	500	20 000,000	20 547,069	1,96%
HL 2018-1 8.3%	500	20 000,000	20 123,704	1,92%
TLG 2018-1 T+2.3%	70	2 731,960	2 761,333	0,26%
TLF 2019 A 11.4%	137	8 266,032	8 272,194	0,79%
TLF 2021-1 9,7%	900	90 000,000	91 473,337	8,75%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	10 000,000	10 285,458	0,98%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>87 104,811</u>	<u>8,33%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,62%
BTA-05-2022	50	48 860,000	49 260,767	4,71%
TOTAL		512 340,555	555 544,968	53,12%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
<u>Revenus des Actions</u>	<u>2 949,375</u>	<u>2 949,375</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>8 826,250</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>2 011,000</u>	<u>2 011,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>5 917,856</u>	<u>10 487,413</u>	<u>4 407,319</u>	<u>9 539,637</u>	<u>17 996,119</u>
Revenus des obligations privées	4 702,775	8 063,127	3 169,573	7 079,251	13 063,579
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 215,081	2 424,286	1 237,746	2 460,386	4 932,540
TOTAL	10 878,231	15 447,788	4 407,319	9 539,637	26 822,369

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2021 à 489 151,479 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	94 202,389	97 335,918	0,00%
Disponibilités	(1)	489 151,479	182 152,196	104 489,330	46,77%
Total		489 151,479	276 354,585	201 825,248	46,77%

(1) Les disponibilités au 30-06-2021 s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Avoirs en banque	489 151,479	182 152,196	104 489,330
Total	489 151,479	182 152,196	104 489,330

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	1 078,593	1 459,543	2 129,836	5 263,365
Intérêts sur les avoirs bancaires	829,155	2 617,648	0,000	0,000	0,000
TOTAL	829,155	3 696,241	1 459,543	2 129,836	5 263,365

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
AC 4	Autres Actifs	1 138,230	0,000	0,000
	RS sur obligations	1 138,230	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	2 429,649	7 117,604	4 164,929
	Frais de gestionnaire	1 097,718	1 121,872	1 117,796
	Frais de dépositaire	133,200	599,866	198,167
	Frais de distributeurs	1 198,731	5 395,866	2 848,966

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
PA 2	Autres créditeurs divers	19 870,804	19 016,223	26 231,853
	Etat, retenue à la source,	144,160	2 000,000	905,722
	Redevance CMF	79,598	83,334	82,230
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 647,046	16 932,889	25 243,901

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	162 600
* Nombre de titres émis	1 626
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	90 500
* Nombre de titres rachetés	905
<u>Capital au 30/06/2021</u>	
* Montant en nominal	966 400
* Nombre de titres	9 664
* Nombre d'actionnaires	75

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2021 au 30-06-2021 s'élève à 57 135,871 dinars. Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30-06-2021 est de 9 664 contre 8 943 au 31-12-2020.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2020</u>	<u>974 985,775</u>	<u>974 985,775</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>162 600,000</u>	<u>162 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-90 500,000</u>	<u>-90 500,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-17 156,392</u>	<u>-23 551,551</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 743,934	56 743,934
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-76 469,764	-76 469,764
- Frais de négociation de titres	-1 492,609	-1 492,609
- Régularisation des sommes non distribuables	4 062,047	4 062,047
- Sommes distribuables		-6 395,159
<u>Montant fin de période au 30-06-2021</u>	<u>1 029 929,383</u>	<u>1 023 534,224</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30-06-2021 s'élèvent à -6 395,159 DT contre -8 587,422 DT au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Somme distribuables des exercices antérieurs	-8 905,261	1,692	1,592
Résultat d'exploitation	2 416,049	-8 561,607	-8 901,147
Régularisation du résultat d'exploitation	94,053	-143,398	312,133
<u>Total</u>	<u>-6 395,159</u>	<u>-8 703,313</u>	<u>-8 587,422</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>2 429,648</u>	<u>4 972,808</u>	<u>2 923,486</u>	<u>5 962,355</u>	<u>12 087,558</u>
Rémunération du gestionnaire	1 097,718	2 197,352	1 121,873	2 239,583	4 481,360
Rémunération du dépositaire	133,200	277,564	180,171	372,293	760,654
Rémunération des distributeurs	1 198,730	2 497,892	1 621,442	3 350,479	6 845,544

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
CH 2 Autres charges	<u>5 943,399</u>	<u>11 755,172</u>	<u>7 134,821</u>	<u>14 268,725</u>	<u>28 899,323</u>
Redevance CMF	243,943	488,316	249,306	497,695	995,868
Services bancaires et assimilés	70,196	70,196	0,000	0,000	210,065
Abonnement des charges budgétisées	5 629,260	11 196,660	6 885,515	13 771,030	27 693,390

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.21 au 30.06.21	Période du 01.01.21 au 30.06.21	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Abonnement des charges budgétisées	<u>5 629,260</u>	<u>11 196,660</u>	<u>6 885,515</u>	<u>13 771,030</u>	<u>27 693,390</u>
Taxes	93,936	186,889	64,951	129,903	261,233
Frais bancaires	22,389	44,531	27,949	55,898	112,410
Publication BO CMF	350,387	696,924	349,430	698,860	1 405,400
Honoraires CAC	1 690,655	3 362,732	1 686,036	3 372,072	6 781,200
Frais AGO et publications	883,852	1 757,991	1 181,644	2 363,288	4 752,546
Jetons de Présence	1 994,520	3 967,123	2 983,607	5 967,213	12 000,000
Alpha mena	593,545	1 180,517	591,898	1 183,796	2 380,600
Autres (*)	-0,024	-0,047	0,000	0,000	0,001

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.